

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 05 AVRIL 2013

Convocation du 28 mars 2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Budget Principal et Budget Annexe de l'Assainissement :
  - Approbation comptes administratifs 2012 dressés par le Maire,
  - Approbation compte de gestion 2012 dressé par le Percepteur,
  - Affectation du résultat 2012,
- Étude devis travaux : remis en place du coq et du paratonnerre de l'Église,
- Engagement de participation aux travaux d'éclairage public et génie civil de télécommunication au renforcement de la ligne basse tension au hameau de « Mortefontaine »,
- Vote du budget unique 2013 (principal et annexe),
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),
- Information diverses,
- Questions diverses.

-----

Sous la présidence de Madame Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. Hugues SAULET, M. François NOËL, M. Bernard LEBLANC

Absents excusés : Mme Catherine VIGNERON, M. Romain JOLIVET

Absents : M. Nicolas METTETAL, M. Mathieu PLAÏT

**Secrétaire de séance : M. Alain GALLET**

-----

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 DRESSÉS PAR LE MAIRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Budget communal**

Après s'être fait présenter les comptes de recettes et dépenses opérées sur budget principal au titre de l'année 2012, il ressort un résultat de clôture au 31 décembre 2012 :

- Section de fonctionnement : EXCÉDENT DE 69 346.51 €
  - Section d'investissement : DÉFICIT DE 45 818.17 €
- Soit un résultat global EXCÉDENTAIRE de 23 528.34 €**

Après avoir réintégré le résultat de clôture au 31 décembre 2011 (*aucune opération opérée sur 2012*) de l'Association Foncière de Remembrement de CHASSY qui a été dissoute par le Préfet de l'Yonne à la date du 11 octobre 2012 et qui représentait un :

- EXCÉDENT de clôture en fonctionnement de 2 981.19 €
- EXCÉDENT de clôture en investissement de 353.10 €

Et sous la Présidence de Monsieur Roger KAOUA, Premier adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2012 dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2012 par :

Un EXCÉDENT global de fonctionnement de 72 327.70 €

Un DÉFICIT d'investissement de 45 465.07 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2012 de la manière suivante :

Au compte 1068 (recettes d'investissement) 45 465.07 €

Au compte 002 (recettes de fonctionnement) 26 862.63 €

### **Budget annexe assainissement**

Après avoir constaté qu'aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2012,

Sous la Présidence de Monsieur Roger KAOUA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2012 dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2012 par :

Un EXCÉDENT d'exploitation de 1.87 €

Un EXCÉDENT d'investissement de 877.08 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement sur 2013 de la manière suivante :

Au compte 002 (recettes d'exploitation) 1.87 €

Au compte 001 (recettes d'investissement) 877.08 €

### **VOTE DES TAXES LOCALES**

Madame le Maire présente, au Conseil, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, reçu des Services Fiscaux.

Les recettes « espérées » avec reconduction des taux notifiés identiques à 2012 sont de **154 996 €**

Sur cette recette espérée, la commune doit reverser au profit du **GIR** (Garantie Individuelle de Ressources) la somme de **39 444 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'augmenter de 1% les taux communaux des taxes pour 2013, à savoir :

	bases impositions de 2013	taux VOTÉS POUR 2013	produits à recevoir sur 2013	Rappels taux votés en 2012
Taxe habitation	406 440 €	18.41 %	76 751 €	18.23 %
Taxe foncière	319 246 €	13.01 %	42 634 €	12.88 %
Taxe foncière non bâti	49 301 €	37.19%	18 632 €	36.82 %
C.F.E.	57 790 €	18.65 %	18 520 €	18.47 %
			<b>156 637 €</b>	

Part à reverser au titre du FNGIR : 39 444 €

RECETTES réelles pour les taxes 2013 : **117 093 €**

### **Étude devis travaux :**

#### **Remise en place du coq et du paratonnerre sur l'Église.**

Deux devis ont été demandés ; un seul a été reçu.

Le Conseil approuve le devis de l'entreprise EURL CHOIX de TREIGNY pour la somme TTC de 2 334.47 € comprenant la fourniture et la remise en place d'un coq en zinc et la remise en place du paratonnerre.

**ENGAGEMENT DE PARTICIPATION DE TRAVAUX à l'éclairage public et au génie civil de télécommunication suite au renforcement de la ligne basse tension au hameau de « Mortefontaine »**

- **RENFORCEMENT BASSE TENSION :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Électricité de l'Yonne (FDEY) doit réaliser un renforcement du réseau électrique Basse Tension au hameau de Mortefontaine.

Les montants de ces travaux s'élève à 91 111.00 €, étude et maîtrise d'œuvre comprise.

Ces travaux sont pris en charge par la FDEY et le SIER du Tholon.

- **ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public doivent faire l'objet d'une convention déléguant la maîtrise d'ouvrage au SIER du Tholon.

Ces travaux, maîtrise d'œuvre comprise, font l'objet de devis d'un montant de 3 753.00 € TTC dont 10% d'imprévus.

Le SIER règlera la dépense TTC à l'entreprise EIFFAGE ÉNERGIE au vu du Décompte Général Définitif. La commune remboursera au SIER le montant TTC selon l'échéancier suivant : 50% à la commande et le solde après le dépôt et règlement du Décompte Général Définitif.

La commune récupérera la TVA par le biais du FC TVA et recevra une subvention du SIER, pour restitution suite à renforcement.

- **GÉNIE CIVIL DE COMMUNICATION :**

Concernant les travaux de Génie Civil de Télécommunication lié à ce renforcement, le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 2 946.00 € TTC, dont 10% d'imprévus.

La participation de la commune est fixée à 50% du TTC soit 1 473.00 € qui sera remboursé au SIER, selon l'échéancier suivant : 50% à la commande et le solde après dépôt et règlement du Décompte Général Définitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat pour une maîtrise d'ouvrage mandatée avec le SIER

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les conditions de financement de l'opération reprenant l'estimatif et les participations financières à la charge de la commune et

**S'ENGAGE** à régler au Syndicat Intercommunal d'Électrification Rural du Tholon les différentes participations énumérées ci-dessus, à savoir :

- Travaux sur l'éclairage public d'un montant de 3 753.00 €,
- Travaux de génie civil de télécommunication d'un montant de 1 473.00 €.

**VOTE DU BUDGET UNIQUE 2013**

• **Budget communal**

Tel qu'il avait été annoncé, le budget proposé par la Commission des Finances est « resserré » et ne retient en investissement que les actions déjà engagées sur les exercices précédents et non terminés. Une « réserve budgétaire » est seulement inscrite aux chapitres 21 (gros achats) et 23 (gros travaux).

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter, le détail des comptes, **APPROUVE** le budget principal 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 336 384 € en section de fonctionnement
- 120 405 € en section d'investissement

- **Budget annexe assainissement**

Une réunion aura lieu en Préfecture, le 22 avril prochain, à l'initiative du Préfet qui réunira les Maires des Communes de CHASSY, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL, l'Agence de l'Eau, l'IDEA – SATESE, le Conseil Général, la DDT et la Police de l'Eau, *« pour discuter sur le sujet d'une création de station d'épuration commune ». Si cette réunion aboutit à une éventuelle étude, il y a lieu de la prévoir au budget 2013.*

D'autre part, le percepteur a demandé que soit « amortis » les travaux d'études réalisés sur les exercices précédents ainsi que les subventions qui y étaient rattachées.

Ces opérations comptables sont donc inscrites dans le budget 2013 ainsi qu'une réserve au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » dans l'éventualité d'une étude de faisabilité pour un assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le budget annexe 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 51 053.13 € en section d'exploitation
- 55 051.00 € en section d'investissement

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Pour se conformer à la Loi, tout Établissement Public de Coopération Intercommunal doit adresser chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du rapport financier.

Ce rapport doit être présenté en séance de Conseil Municipal et ainsi approuvé, doit ensuite être mis à la disposition du public qui peut venir le consulter aux heures de permanences de la Mairie.

Considérant ce qui précède,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC et le met à la disposition du public, aux heures d'ouvertures du secrétariat et sur son site internet.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Circuits PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Petite Randonnée) – une procédure pour l'inscription de divers circuits sur plusieurs communes avait été lancée en 2003 mais n'a jamais abouti « administrativement ».

Considérant que les circuits existent et qu'ils ont été répertoriés (voir le panneau près du parking près du Tholon), la Commune ne souhaite pas poursuivre et recommencer toutes les formalités nécessaires.

Bail de chasse des bois communaux : l'actuel locataire Monsieur TAFFINEAU, titulaire du bail de chasse dans les bois communaux, a fait valoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son bail.

Dans la mesure où la Société de chasse communale, a fait savoir qu'elle pourrait être intéressée par ce territoire de chasse, le Conseil souhaite étudier les éventuelles possibilités qui pourraient permettre d'en faire bénéficier les chasseurs locaux (les diverses conditions de location seront débattues après recueil des renseignements nécessaires).

Séance levée à 22h30

**DÉLIBÉRATIONS :**

n°2013/08	Compte administratif de la Commune de l'année 2012
n°2013/09	Compte administratif de l'Assainissement de l'année 2012
n°2013/10	Affectation du résultat 2012 de la Commune
n°2013/11	Affectation du résultat 2012 de l'Assainissement
n°2013/12	Vote des taux des taxes locales
n°2013/14	Travaux de renforcement au hameau de Mortefontaine
n°2013/15	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service SPANC (Service Publique d'Assainissement Non Collectif)

Sylviane MOLINARO	Roger KAOUA	Alain GALLET
Alexandra GUILLOT	Catherine VIGNERON <i><u>ABSENTE EXCUSÉE</u></i>	Romain JOLIVET
Bernard LEBLANC	Nicolas METTETAL <i><u>ABSENT</u></i>	François NOËL
Mathieu PLAÏT <i><u>ABSENT EXCUSÉ</u></i>	Hugues SAULET	